

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230321-316035-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2023

Publié le 5 avril 2023

Suite à la convocation en date du 6 mars 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 21 MARS 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Sylvie CLERC, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Anne VANPEENE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Patrick VALOIS.

OBJET : Renouvellement des adhésions et cotisations auprès des organismes au titre de l'année 2023 -

DECIDE à l'unanimité:

I – Renouvellement d'adhésions

- d'autoriser le renouvellement des adhésions du Département du Nord, au titre de l'année 2023, aux organismes suivant :
 - l'Alliance Seine-Escaut, pour un montant de cotisation à hauteur de 3 000 € ;
 - l'Assemblée des Départements de France, pour un montant de cotisation à hauteur de 203 404,19 € ;
 - l'Association CD2E, pour un montant de cotisation à hauteur de 6 600 € ;
 - l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales, pour un montant de cotisation à hauteur de 6 000 € ;
 - l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, pour un montant de cotisation à hauteur de 17 933 € ;
 - l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, pour un montant de cotisation à hauteur de 6 000 € ;
 - l'Institut pour la Formation des Elus Territoriaux, pour un montant de cotisation à hauteur de 6 100 € ;
 - l'Institut Français de Gouvernance Publique, pour un montant de cotisation à hauteur de 3 000 € ;
 - l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée, pour un montant de cotisation à hauteur de 5 940 € ;
 - le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, pour un montant de cotisation à hauteur de 4 500 € ;
 - l'association Vélo et Territoires, pour un montant de cotisation à hauteur de 5 000 € ;
 - le Groupement d'Intérêt Public du Réseau des Acheteurs Hospitaliers, pour un montant de cotisation à hauteur de 300 €.
- d'autoriser le versement des cotisations correspondantes, au titre de l'année 2023, pour un montant total de 267 777,19 €.

II – Nouvelles adhésions

- d'autoriser l'adhésion du Département du Nord à l'association COTER Numérique, pour un montant de cotisation à hauteur de 480 € pour l'année 2023 ;
- d'autoriser l'adhésion du Département du Nord au Réseau Alliances, pour un montant de cotisation à hauteur de 690 € pour l'année 2023 ;
- d'autoriser le versement des cotisations correspondantes, au titre de l'année 2023, pour un montant total de 1 170 €.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 13.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 25 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD



RENOUVELLEMENT 2023

IDENTITE				
<u>Association :</u> Alliance Seine-Escaut 8, rue saint Florentin 75001 PARIS		<u>Direction référente :</u> Direction Générale Adjointe Solidarité Territoriale		
<u>Nom du Président :</u> Monsieur Philippe MARINI		<u>Conseiller départemental désigné :</u> Monsieur Nicolas SIEGLER		
PRESENTATION DE LA STRUCTURE				
<p>L'Alliance Seine-Escaut a été créée à l'occasion de l'Assemblée générale du 3 octobre 2020 de l'association Seine-Nord Europe, qui a acté à cette occasion son changement de dénomination.</p> <p>Née en 2003 de la fusion du consortium Seinainnor, créé par Roland Nungesser, et de l'association Seine-Nord / Seine-Est, créée par Jean-Paul Delevoye, l'association Seine-Nord Europe a accompagné pendant près de 20 ans le projet Seine-Nord Europe au travers de ses différentes étapes.</p> <p>Sa transformation en Alliance Seine-Escaut vient souligner la volonté de l'association d'élargir le champ d'action à l'ensemble de la liaison fluviale Seine-Escaut, en assurant un rôle de vigilance quant au bon avancement de ce projet européen et de promotion de ce futur axe de transport.</p> <p>L'association entend promouvoir et agir en vue de la mise en service rapide et complète de la liaison fluviale européenne à grand gabarit Seine-Escaut dont le projet Seine-Nord en cours de réalisation est en France un des maillons essentiels. Au regard de cet objectif, l'association entreprend une action de sensibilisation en vue d'élargir et diversifier ses membres.</p> <p>A l'occasion de l'Assemblée générale de l'association du 13 octobre 2020, Trois nouveaux axes de travail ont été débattus et validés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élargir le champ d'action à l'ensemble de la liaison fluviale Seine-Escaut, en assurant un rôle de vigilance quant au bon avancement de ce projet et de promotion de ce futur axe de transport ; • créer un « Cercle économique » animé par l'association pour compléter les dispositifs existants ; • travailler sur la préparation de la phase d'exploitation du canal Seine Nord Europe et de la liaison fluviale Seine-Escaut dans une logique partenariale avec l'ensemble des autres structures impliquées. <p>L'Alliance Seine-Escaut regroupe des collectivités territoriales, des organismes socioprofessionnels, des chambres consulaires et des personnalités mobilisées autour de la liaison fluviale européenne Seine-Escaut.</p> <p>Le Département du Nord adhère à l'association Seine Nord Europe depuis 2013.</p>				
MONTANT DE LA COTISATION				
2019 :	2020 :	2021 :	2022 :	2023 :
3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €



RENOUVELLEMENT 2023

IDENTITE				
<u>Association :</u> Assemblée des Départements de France (ADF) 6 rue Duguay-Trouin 75006 PARIS <u>Nom du Président :</u> Monsieur François SAUVADET		<u>Conseillers départementaux désignés :</u> Monsieur Christian POIRET (Commission Exécutive, Commission Finances et Fiscalité Locales, Comité des Finances Locales) Mesdames Doriane BECUE et Sylvie CLERC (Commission Solidarité, Santé et Travail) Monsieur Nicolas SIEGLER (Commission Développement et Solidarités Territoriales) Monsieur Patrick VALOIS (Commission Politiques Territoriales et Ruralité) Madame Sylvie LABADENS (Commission Relations Internationales et Europe) Monsieur Jacques HOUSSIN (Commission Service Départemental d'Incendie et de Secours)		
PRESENTATION DE LA STRUCTURE				
<p>Créée en 1946, l'ADF est une association pluraliste réunissant les Présidents des 103 collectivités adhérentes, dont 95 Départements et 8 collectivités territoriales à compétences départementales.</p> <p>L'ADF remplit 5 grandes missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – représenter les Départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens ; – constituer un centre de ressources pour les Départements ; – offrir un lieu d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques pour les élus et les techniciens départementaux ; – être un lieu de confrontation d'idées et d'élaboration de positions communes sur les grands dossiers nationaux ; – valoriser le rôle et l'action des Départements auprès des citoyens. <p>L'ADF entretient également des relations étroites avec les parlementaires, afin que les positions des Départements soient prises en compte dans les différents travaux législatifs.</p> <p>Le Département du Nord adhère à l'ADF depuis 1990.</p>				
MONTANT DE LA COTISATION				
2019 :	2020 :	2021 :	2022 :	2023 :
203 090,39 €	203 140,16 €	203 286,25 €	203 450,99 €	203 404,19 €



RENOUVELLEMENT 2023

IDENTITE	
<u>Association :</u> CD2E – Accélérateur de l'éco-transition Rue de Bourgogne – Base du 11/19 62750 Loos-en-Gohelle	<u>Direction référente :</u> Direction des Bâtiments (Direction Générale Adjointe Solidarité Territoriale)
<u>Nom du Président :</u> Benoit LOISON	Aucun Conseiller départemental désigné
PRESENTATION DE LA STRUCTURE	
<p>Pôle d'excellence régional de l'éco-transition, le CD2E accompagne les entreprises, les territoires et les filières en Hauts-de-France et apporte des solutions concrètes aux enjeux économiques et écologiques de la Transition.</p> <p>Ses principales missions sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer et mettre à disposition de l'information (centre de ressources) ; - mener des actions d'accompagnement ; - faire émerger de nouveaux marchés et de nouvelles filières, et les structurer à l'échelle régionale. 	
ARGUMENTAIRE	
<p>Ce partenariat, qui ne se conçoit qu'à moyen et long terme, doit être renouvelé pour les années à venir au service des objectifs Nord durable de transition et notamment de l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2040 en lien avec l'achat public durable, le Bâtiment durable, l'économie circulaire et les énergies renouvelables.</p> <p>Le Département du Nord adhère au CD2E depuis 2022</p>	
BILAN 2022	
<p>L'adhésion du Département en 2022 a permis de nombreux échanges concernant l'éco-transition : visite démonstrateur, connaissances des entreprises du secteur, experts qui accompagnent les services (notamment la Direction des Bâtiments et la Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public), observatoire, guichet vert pour les achats publics, centre de ressources.</p> <p>Le Département a pu participer à la dizaine d'évènements organisés par le CD2E : rencontre de l'éco-transition, journée portes ouvertes, journée énergie solaire, démonstrateur, éco-formation, congrès BRGM, 1^{er} trophée Rev 3 des réhabilitation et constructions environnementalement ambitieuses en région Hauts-de-France.</p> <p>Dans le cadre du partenariat, une réunion s'est tenue le 23 novembre 2022 et a permis de travailler sur une feuille de route 2023 afin de permettre d'accélérer l'éco-transition des opérations et politiques départementales dans un volant d'accompagnement de 6 jours consultant.</p> <p>La feuille de route se décline en 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et former : « des démonstrateurs qui informent ». A ce titre, une visite des 3 démonstrateurs est fixée le 12 janvier 2023 pour 20 techniciens avant des visites pour les Directeurs et les Elus courant 2023. - Contribuer à la relecture des politiques départementales et notamment des critères des dispositifs d'aide. A ce titre, un accompagnement sur le dispositif d'aide aux travaux des ESMS sera bientôt activé. - Accompagner les projets départementaux : « des experts qui accompagnent ». A ce titre, une réunion de travail sur le projet de solarisation du patrimoine départemental a eu lieu le 30 novembre dernier. D'autres thèmes suivront : marchés publics, coût global et ACV, veille réglementaire et opérationnelle, etc. 	

MONTANT DE LA COTISATION				
2019 :	2020 :	2021 :	2022 :	2023 :
/	/	/	6 600€	6 600 €



RENOUVELLEMENT 2023

IDENTITE	
<p><u>Association</u> :</p> <p>ADULLACT (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales) 5 rue du Plan du Palais 34000 Montpellier</p> <p><u>Nom du Président</u> :</p> <p>Monsieur François ELIE</p>	<p><u>Direction référente</u> :</p> <p>Direction des Systèmes d'Information (Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources)</p> <p>Aucun Conseiller départemental désigné</p>
PRESENTATION DE LA STRUCTURE	
<p>L'ADULLACT est une association qui a pour but de coordonner et soutenir le développement de logiciels libres dans les services publics, et les collectivités territoriales en particulier. Elle a été fondée en 2002 par une poignée d'élus et d'agents territoriaux, pour proposer une alternative aux licences propriétaires dans le domaine des logiciels métiers.</p> <p>L'ADULLACT déploie son action sur 4 axes : en prenant des initiatives pour les logiciels libres, en faisant jouer son expertise, en proposant des animations à ses adhérents et en développant des services en ligne.</p>	
ARGUMENTAIRE	
<p>Dans le cadre des recouvrements sur successions (ASG, indus d'allocations), le Département s'est engagé dans la mise en œuvre du portail « Département & Notaires » distribué et maintenu sous licence libre par l'ADULLACT.</p> <p>Ce service permet d'apporter une réponse en temps réel aux interrogations des notaires et permet un traitement automatisé de la majorité des demandes (autrefois traitées manuellement dans les services) permettant un gain de temps très apprécié des notaires et une économie en terme de ressources pour le Département.</p> <p>Afin de pouvoir peser sur la feuille de route des évolutions de « Département & Notaires », une adhésion à l'association est nécessaire.</p> <p>Cette participation active au Groupe de Travail permet au Département de faire financer certaines évolutions par la communauté de projet (retour sur investissement).</p> <p>L'ADULLACT propose également un certain nombre de services en ligne gratuitement à disposition de ses membres : marchés publics, audit automatique de niveau d'accessibilité, gestion du conseil pour les élus, générateur de formulaires en ligne, ou encore ACTES et HELIOS via leur tiers de télétransmission S2LOW.</p> <p>Les prestations attendues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la participation active à l'élaboration de la feuille de route de l'évolution du logiciel ; • le financement des évolutions « votées » par l'ADULLACT ; • la consommation selon besoin des autres services proposés par l'ADULLACT. <p>Le Département du Nord adhère à l'ADULLACT depuis 2021.</p>	

BILAN 2022

L'ADULLACT a mené les actions suivantes :

- Mise à disposition d'un GITLAB et animation de la communauté de projet ;
- Organisation d'un groupe de travail collaboratif « Département et Notaires » le 29/09/2022 afin de définir la feuille de route pour 2023 ;
- Financement et pilotage des évolutions votées lors du dernier groupe de travail collaboratif (dont lot créance demandé par le Département) ;
- Prise en charge des bugs détectés et remontés sur le GITLAB ;
- Mise à disposition des versions stabilisées au fil de l'eau (sortie de la V2.2 le 23/09/2022).

MONTANT DE LA COTISATION

2019 :	2020 :	2021 :	2022 :	2023 :
/	/	6 000 €	6 000 €	6 000 €



RENOUVELLEMENT 2023

IDENTITE	
<p><u>Association :</u></p> <p>Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) 20 rue Alsace Lorraine 45000 Orléans</p> <p><u>Nom du Président :</u></p> <p>Monsieur Philippe LAURENT</p>	<p><u>Direction référente :</u></p> <p>Direction des Finances et du Conseil en Gestion</p> <p>Aucun Conseiller départemental désigné</p>
PRESENTATION DE LA STRUCTURE	
<p>L'AFCCRE est promoteur d'une construction européenne dynamique et partagée qui implique chaque niveau d'exercice du pouvoir public. Elle a fêté en 2021 ses 70 ans et témoigne d'une implication des collectivités dans la construction européenne, qui a précédé la coopération entre Etats. Dans des temps de discussion et de renégociation de la décentralisation en France, elle constitue un relais et un lieu ressource pour s'informer des évolutions en cours en Europe.</p>	
ARGUMENTAIRE	
<p>Dans un contexte où la place des financements européens se renforce, en impactant notamment les politiques nationales, il est important de bénéficier d'une information et d'analyses produites par des experts. L'AFCCRE est également un outil pour porter la voix du Département du Nord et des Départements en général.</p> <p>Le Département adhère à l'AFCCRE depuis 2019.</p>	
BILAN 2022	
<p>1) Principaux évènements</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8^{ème} Université Européenne les 6 et 7 octobre 2022 à Bordeaux ; - Dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne, débat à Strasbourg en mai 2022 sur les attentes des citoyens pour l'Europe de demain ; - Formations et webinaires sur les politiques mises en place : « Facilité européenne pour les villes », intégration des perspectives européennes dans les stratégies locales ; - Forum France-Royaume Uni des Maires et élus locaux les 24 et 25 octobre 2022 à Nancy, avec un point spécifique sur le comité du Détroit. <p>2) Prises de position et actions récurrentes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des collectivités et solidarité avec l'Ukraine à travers notamment son accord commun avec l'Association des villes polonaises et l'Association des villes ukrainiennes, séminaire des collectivités Françaises, Moldaves et Roumaines autour de l'accueil des réfugiés ukrainiens, intervention lors des rencontres Franco-allemande à Anger en mai 2022 ; - Contribution « l'Europe et ses territoires – le choix de la confiance : 12 propositions pour une relance de l'Europe locale et régionale » en février 2022 ; - Avis sur le 8^{ème} rapport sur la cohésion qui consacre le retour des enjeux territoriaux dans les réflexions stratégiques de la commission. 	

3) Interventions spécifiques pour le Département du Nord

- Journée d'information des nouveaux élus et des techniciens du Département sur les enjeux de la nouvelle politique de cohésion à la demande de l'élue en charge des affaires européennes (22 septembre 2022).

MONTANT DE LA COTISATION

2019 :	2020 :	2021 :	2022 :	2023 :
17 933 €	17 933 €	17 933 €	17 933 €	17 933 €



RENOUVELLEMENT 2023

IDENTITE				
<u>Association :</u> Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) 10, rue Tolain 75020 PARIS		<u>Direction référente :</u> Direction des Collèges (Direction Générale Adjointe Solidarité Territoriale)		
<u>Nom du Président :</u> Monsieur Jonathan BOCQUET		<u>Conseillère départementale désignée :</u> Madame Marie CIETERS		
PRESENTATION DE LA STRUCTURE				
<p>L'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes est un réseau national d'acteurs et d'élus enfance jeunesse. Elle a été créée en 1991 pour promouvoir la participation des jeunes à la décision publique et accompagner les collectivités territoriales dans la mise en place de ces démarches. Elle a pour vocation de promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus et d'accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des jeunes.</p> <p>L'ANACEJ représente un réseau de 542 collectivités territoriales de différents niveaux de territoires et de 19 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire</p> <p>Le montant de la cotisation annuelle est calculé en fonction de la collectivité et du nombre d'habitant.</p>				
ARGUMENTAIRE				
<p>Le renouvellement de l'adhésion à l'ANACEJ permettra de faire évoluer l'organisation et l'animation du Conseil Départemental des Jeunes.</p>				
BILAN				
<p>L'adhésion à l'ANACEJ a donné accès gratuitement à un accompagnement personnalisé, à un kit de documents pédagogiques, aux accompagnements en ligne Anacej Bonjour, aux rencontres du réseau et à des tarifs préférentiels pour des stages de formation.</p>				
MONTANT DE LA COTISATION				
2019 :	2020 :	2021 :	2022 :	2023 :
5 424,26 €	/	/	5 777,73 €	6 000 €



RENOUVELLEMENT 2023

IDENTITE				
<u>Association :</u> Institut pour la Formation des Elus Territoriaux (IFET) 6 rue Duguay-Trouin 75006 Paris		Aucun Conseiller départemental désigné		
<u>Nom du Directeur Général Adjoint :</u> Monsieur René-Pierre ALMERAS				
PRESENTATION DE LA STRUCTURE				
<p>L'IFET est une association créée en 1993 à l'initiative de l'Assemblée des Départements de France et agréée par le Ministère de l'Intérieur, pour former les élus locaux.</p> <p>L'IFET propose des dispositifs de formations « sur mesure » encadrés par les meilleurs experts et pédagogues, répondant avec pertinence aux problématiques auxquelles sont confrontés les responsables des collectivités locales afin qu'ils puissent, dans un monde en constante mutation, assurer au mieux et collégialement leur mission de service public.</p>				
ARGUMENTAIRE				
<p>L'exercice des mandats locaux est rendu de plus en plus difficile par la complexité des techniques, les nouvelles attentes des administrés et l'évolution constante des réglementations. Or, dans ce contexte où les élus engagent de plus en plus leurs responsabilités, la question de leur formation prend une nouvelle dimension.</p> <p>L'adhésion à l'IFET offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la possibilité d'organiser gratuitement à Paris, ou localement, à destination de l'ensemble des élus, des collaborateurs et des acteurs administratifs de la collectivité, une journée de formation sur une thématique au choix ; – des conditions tarifaires préférentielles sur le coût de journée des actions de formation organisées au sein de la collectivité au cours de l'année ; – une participation prioritaire des acteurs élus et administratifs de la collectivité aux événements organisés par l'Institut et aux rencontres entre membres adhérents et experts autour de thématiques ciblées ; – des conditions tarifaires préférentielles réservées à l'ensemble des acteurs élus, collaborateurs d'élus et agents de la collectivité à l'ensemble des dispositifs pédagogiques de l'Institut. <p>Le Département du Nord adhère à l'IFET depuis 2021.</p>				
MONTANT DE LA COTISATION				
2019 :	2020 :	2021 :	2022 :	2023 :
/	/	6 100 €	6 100 €	6 100 €



RENOUVELLEMENT 2023

IDENTITE				
<u>Association :</u> Institut Français de Gouvernance Publique (IFGP) 115, rue Saint-Dominique 75007 PARIS		Aucun Conseiller départemental désigné		
<u>Nom du Président :</u> Monsieur Jean-Paul HUCHON				
PRESENTATION DE LA STRUCTURE				
<p>L'IFGP est une association spécialisée dans la gouvernance publique des collectivités territoriales. Cette association est strictement apolitique.</p> <p>L'IFGP a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accompagner dans la durée les citoyens, les élus ou les administrateurs publics, dans un processus les conduisant à maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice d'un mandat ; - de favoriser l'émergence d'un corps d'acteurs de la gouvernance publique de haut niveau permettant d'améliorer la performance de la décision publique en France ; - d'encourager l'émergence d'approches innovantes en matière d'analyse des modèles de la décision publique. <p>L'IFGP fonctionne sur la base du bénévolat et de l'implication de ses membres actifs et autres personnes intéressées par la démarche.</p>				
ARGUMENTAIRE				
<p>En contrepartie de son adhésion, le Conseil départemental bénéficie, pour l'ensemble des membres de son organe délibérant ainsi que sa Direction Générale des Services, des prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - envoi trimestriel de la Lettre de la Gouvernance Publique ; - invitation aux conférences et colloques organisés par l'IFGP sur les différents enjeux de la gouvernance publique ; - libre participation aux travaux des groupes de travail thématiques et aux clubs des élus ; - participation au réseau d'échange interactif de la communauté IFGP des acteurs de l'action publique. <p>Le Département du Nord adhère à l'IFGP depuis 2019.</p>				
MONTANT DE LA COTISATION				
2019 :	2020 :	2021 :	2022 :	2023 :
3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €



RENOUVELLEMENT 2023

IDENTITE				
<u>Association :</u> Observatoire du Développement et de l'Action Sociale (ODAS) 250 bis boulevard Saint-Germain 75007 PARIS		<u>Direction référente :</u> Direction Générale Adjointe Autonomie		
<u>Nom du Président :</u> Monsieur Jean-Louis SANCHEZ		<u>Conseillères départementales désignées :</u> Madame Marie TONNERRE-DESMET, Titulaire Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Suppléante		
PRESENTATION DE LA STRUCTURE				
<p>Créé en 1990, l'ODAS est chargé d'analyser l'action des collectivités publiques et institutions en matière de cohésion sociale et de lien social. Il évalue les politiques éducatives et sociales et apporte son concours aux différents acteurs publics pour une meilleure connaissance des publics et de leurs besoins sociaux. Les thématiques de travail de l'ODAS couvrent l'ensemble du champ des politiques sociales.</p> <p>L'ODAS est constitué en association et compte, parmi ses adhérents, les grandes associations nationales d'élus, les principales fédérations associatives, les organismes de protection sociale, mais aussi la plupart des Départements et des grandes Villes.</p>				
ARGUMENTAIRE				
<p>L'adhésion à l'ODAS est l'expression symbolique d'un soutien à ses objectifs et principes de fonctionnement. Ce soutien permet de préserver l'indépendance de l'observatoire et sa capacité à mener à bien ses travaux. L'adhésion permet également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'être systématiquement informé de l'ensemble des actions menées par l'ODAS ; - d'être destinataire des différents documents et études diffusés par l'ODAS ; - de participer à tout ou partie des activités de l'ODAS : programme de recherche, commissions, réalisations d'enquêtes ; - de participer à l'orientation des choix de l'ODAS à l'occasion des assemblées générales ; - de bénéficier de sessions d'information ou de rencontres sur le terrain sur tout thème relevant du programme d'activité annuel de l'ODAS. <p>Le Département du Nord adhère à l'ODAS depuis 2006.</p>				
BILAN 2022				
<p>Le Secrétariat général de la Direction Générale Adjointe Solidarité a participé à l'enquête annuelle de l'ODAS sur les dépenses d'aide sociale.</p> <p>L'adhésion à l'ODAS a permis au Département de disposer de plusieurs études nationales notamment sur l'évolution des dépenses sociales des Départements, sur l'impact de la décentralisation, sur la protection de l'enfance, sur les sanctions des bénéficiaires du RSA et sur le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.</p>				
MONTANT DE LA COTISATION				
2019 :	2020 :	2021 :	2022 :	2023 :
5 940 €	5 940 €	5 940 €	5 940 €	5 940 €



RENOUVELLEMENT 2023

IDENTITE	
<p>Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) 47 rue de Charonne 75 011 PARIS</p> <p><u>Nom du Président</u> : Mickael GALY</p>	<p><u>Direction référente</u> : Secrétariat Général DGA PAR / Mission Développement de la Fonction Achat</p> <p>Aucun Conseiller départemental désigné</p>
PRESENTATION DE LA STRUCTURE	
<p>Le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) est un Groupement d'Intérêt Public agissant au titre de l'article L.2113-2 du Code de la commande publique en proposant la mise à disposition de marchés publics pour le compte de ses adhérents qui sont alors considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.</p> <p>L'offre du RESAH est large et diversifiée, couvrant différents domaines d'achat : services généraux, pharmacie, systèmes d'information et télécommunications, bâtiments et services techniques, énergies, prestations intellectuelles et de services...</p>	
ARGUMENTAIRE	
<p>Le Département s'engage, depuis plusieurs années, dans une démarche de stratégie achats visant à optimiser les achats réalisés par la collectivité et à diversifier l'offre accessible aux services. A ce titre, l'adhésion au RESAH permet d'accéder à des offres financières intéressantes et de développer une offre variée pour répondre aux besoins de la collectivité.</p> <p>Le RESAH offre de nombreux atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une équipe composée d'hospitaliers, d'acheteurs publics, de logisticiens ou d'experts du secteur de la santé ; - Une offre en centrale d'achat construite pour et avec les bénéficiaires en fonction de leur secteur d'activité ; - Un appui tout au long de la durée de vie du marché, de sa construction à son exécution, grâce à la transversalité du RESAH ; - Une proximité et un suivi de qualité notamment grâce aux échanges réguliers avec Monsieur Derisbourg ; - Un engagement fort en faveur de l'achat responsable ; - Une expertise en achat d'innovation santé reconnue à l'échelle nationale et européenne. <p>A noter que, fin 2021, le RESAH est devenu le 1^{er} acteur public du secteur de la santé à obtenir le label « relations fournisseurs et achats responsables ». Il est également membre du comité de haut niveau du Plan national pour des achats durables 2022-2025.</p> <p>Les adhérents sont libres de choisir les consultations auxquelles ils souhaitent recourir, au sein de l'offre de service du RESAH. Selon les marchés considérés, cela peut donner lieu à la signature d'une convention ad hoc pour adhérer au marché et le versement d'une cotisation annuelle spécifique pour chaque marché utilisé.</p> <p>Le Département adhère à la centrale d'achats RESAH depuis 2021.</p>	

BILAN 2022Actions menées en partenariat avec le RESAH :

- Réunion de présentation RESAH – Univers télécommunications et systèmes d’information ;
- Réunion de présentation RESAH – Univers informatique ;
- Discussions avec le RESAH sur plusieurs projets d’accompagnement.

A ce jour, le Département est adhérent à 4 conventions du RESAH :

- AMOA de projets informatiques ;
- Prestations d’assistance à la maîtrise d’œuvre informatique ;
- Services opérés de télécommunications et prestations associées ;
- Formation professionnelle continue.

MONTANT DE LA COTISATION

2019 :	2020 :	2021 :	2022 :	2023 :
/	/	300 €	300 €	300 €



RENOUVELLEMENT 2023

IDENTITE	
<p><u>Association :</u></p> <p>Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) 1 avenue Garibaldi 21000 DIJON</p> <p><u>Nom du Président :</u></p> <p>Thomas DUDEBOUT</p>	<p><u>Direction référente :</u></p> <p>Direction Générale Adjointe Autonomie</p> <p>Aucun Conseiller départemental désigné</p>
PRESENTATION DE LA STRUCTURE	
<p>L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a créé en 2010 le Réseau Mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés. Dans cet élan, s'est constitué le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).</p> <p>Le RFVAA s'attache à développer la démarche « Villes Amies des Aînés » au niveau francophone afin de mieux répondre au défi de la transition démographique et de mieux vivre dans nos territoires.</p> <p>L'ambition portée par le Réseau est que chaque collectivité engage le maximum de moyens afin de constituer l'environnement le plus favorable possible aux seniors pour accompagner le vieillissement (habitat, lutte contre l'isolement, mobilité, santé des aidants).</p> <p>Par délibération de la Commission permanente du 3 février 2020 (DOSAA/2020/40), le Département du Nord, s'est engagé dans le RFVAA et est désormais référencé en tant que collectivité faisant partie du « collège des membres candidats ».</p> <p>La diversité des territoires du département (urbain et rural) est transposée dans le réseau.</p>	
ARGUMENTAIRE	
<p>L'adhésion au RFVAA, permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire un territoire bienveillant à l'égard de tous les âges ; - être soutenu dans le déploiement de sa politique envers les aînés ; - apprendre à penser l'environnement social et l'environnement bâti en lien avec les spécificités des différentes générations ; - être mieux préparé aux défis de la longévité ; - disposer d'informations de qualité ; - bénéficier de conseils pour structurer une dynamique Villes amies des aînés ; - identifier les ressources de son territoire qui favorisent le vieillissement actif et heureux ; - se former à la mise en œuvre de la démarche participative avec les habitants âgés ; - échanger et faire connaître ses bonnes pratiques ; - être reconnu dans ses actions et son engagement pour mieux adapter le territoire au vieillissement ; - être valorisé et rayonner dans toute la France et au-delà ; - se fédérer pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics. 	

BILAN

L'adhésion au RFVAA a permis au Département d'être soutenu et de porter l'ambition de constituer un environnement favorable à l'accompagnement des séniors sous différentes thématiques (espaces extérieurs, habitat, culture, lien social, participation citoyenne, santé, etc ...).

L'adhésion a permis aussi à la collectivité de s'engager auprès de communes adhérentes ou EPCI en faveur du « Bien Vieillir », et d'étendre la démarche sur le territoire nordiste, notamment par la réalisation d'un diagnostic qui permettra d'engager différentes actions.

MONTANT DE LA COTISATION

2019 :	2020 :	2021 :	2022 :	2023 :
/	3 675 €	3 800 €	4 500 €	4 500 €



RENOUVELLEMENT 2023

IDENTITE	
<p><u>Association :</u></p> <p>Vélo et Territoires 2 allée de Lodz 69007 LYON</p> <p><u>Nom de la Présidente :</u></p> <p>Madame Chrystelle BEURRIER</p>	<p><u>Direction référente :</u></p> <p>Direction Territoires et Transitions (Direction Générale Adjointe Solidarité Territoriale)</p> <p><u>Conseillers départementaux désignés :</u></p> <p>Monsieur Sébastien SEGUIN, Titulaire Monsieur Valentin BELLEVAL, Suppléant</p>
PRESENTATION DE LA STRUCTURE	
<p>L'association Vélo et Territoires est un réseau de collectivités (Régions, Départements, Intercommunalités) mobilisées dans une dynamique collégiale pour construire la France à vélo en 2030.</p> <p>Plusieurs axes sont au cœur de ce cap stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - achever les schémas vélo au profit de l'équilibre des territoires ; - développer 100 000 km de maillage cyclable structurant supplémentaires ; - faire du vélo un outil de mobilité à part entière ; - atteindre 12 % de part modale - quadrupler les financements vélo - porter la France au premier rang des destinations mondiales du tourisme à vélo. <p>De nombreuses collectivités adhèrent au réseau Vélo et Territoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 Régions ; - 71 Départements, dont celui du Nord (depuis 2013) et les 4 autres Départements de la Région Hauts-de-France ; - 75 EPCI-PNR-autres, dont 3 du Nord (Communauté Urbaine de Dunkerque, Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, Communauté de Communes de Flandre Intérieure. 	
ARGUMENTAIRE	
<p>Le Département du Nord est développeur d'itinéraires et d'aménagements dédiés au vélo dans toutes ses dimensions (Mobilité, cyclotourisme ...).</p> <p>L'adhésion permet notamment aux services et aux élus départementaux de participer à la rencontre annuelle et aux formations ou ateliers techniques organisés plusieurs fois par an par l'association Vélo et Territoires.</p> <p>Cette association représente également un réseau d'échanges sur les problématiques du vélo et les retours d'expériences des aménagements cyclables.</p> <p>Avec un schéma cyclable départemental fédérateur, un Appel à Projet Politique Cyclable Départementale qui accompagne les initiatives cyclables, une volonté d'accompagner la mise en œuvre des plans de déplacements des établissements scolaires, le Département a, à travers vélo & territoires, un relai adapté pour une communication nationale voire internationale des actions qu'il mène en matière de vélo et d'aménagements cyclables.</p>	

BILAN**Des actions emblématiques**

Actualisation du schéma national vélo, dont de nombreux itinéraires concernent le Nord.

Présentation du Réseau Points-Nœuds Lys et Monts de Flandre et la signalétique dédiée dans le cadre d'un atelier en partenariat avec l'ADAV.

Participation au groupe de travail sur les écompteurs et celui sur le guide technique de jalonnement (signalétique directionnelle vélo).

Participation à l'enquête nationale politique mode actif.

L'appui au développement du réseau national et européen

Vélo et Territoires accompagne dans l'animation et la définition les 2 EuroVélo, dans lesquels le Département est engagé financièrement, l'EuroVélo 4 – la Vélomaritime et l'EuroVélo 3 – La Scandibérique.

Le Département participe aux comités d'itinéraires techniques et politiques, ainsi qu'aux ateliers et séminaires techniques. Il suit également les Webinaires thématiques.

Représentation, information, diffusion, valorisation

Vélo et Territoires a porté plusieurs amendements dans la loi d'orientation des mobilités qui permettront une meilleure prise en compte du vélo dans les projets des collectivités, dont le Nord.

Il a animé également des débats dans le cadre des élections régionales et départementales de 2021.

Le Département participe au Club Départements de Vélo & Territoires et présente ainsi les grands projets sur lesquels il intervient.

Des événements rassembleurs

Participation du Département aux 26^{èmes} rencontres Vélo et Territoires en Centre-Val de Loire : le Département participe chaque année aux rencontres vélo et territoires. Participation et présence aux ateliers des 5 et 6 octobre 2022. Les 27^{èmes} rencontres auront lieu à Amiens du 4 au 6 octobre 2023, ce sera l'occasion à nouveau de la participation active du Département.

De l'information pour et sur les territoires

Publication d'une revue (4 numéros par an) qui restitue l'essentiel de l'actualité cyclable des territoires. Chaque édition présente un territoire cyclable et un dossier thématique. Le 55^{ème} numéro de la revue était notamment consacré à la politique cyclable du Département du Nord.

MONTANT DE LA COTISATION

2019 :	2020 :	2021 :	2022 :	2023 :
5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 21 mars 2023

OBJET : Renouvellement des adhésions et cotisations auprès des organismes au titre de l'année 2023 - Nouvelles demandes 2023

Le Département du Nord peut s'appuyer sur différents organismes pour démultiplier ses actions, participer à la mise en œuvre de ses politiques publiques et promouvoir son rayonnement.

A ce titre, il adhère et cotise depuis plusieurs années à certains organismes, dont il peut attendre en retour un appui à l'exercice de ses compétences ou un relais pour l'expression de ses préoccupations. La participation à ces organismes permet au Département d'échanger sur un grand nombre de pratiques.

Les adhésions sont soumises à un principe d'annualité, qui permet de se prononcer régulièrement sur les enjeux et l'intérêt qu'elles présentent pour la Collectivité. Une décision annuelle de renouvellement, conforme au caractère volontaire de l'adhésion, doit être prise pour l'ensemble des associations ayant fait l'objet d'une adhésion. De nouvelles adhésions peuvent également être envisagées en fonction des évolutions législatives ou de la pertinence de nouvelles collaborations.

I – Les propositions de renouvellements d'adhésions au titre de l'année 2023

12 renouvellements d'adhésions sont proposés pour l'année 2023. Les organismes concernés sont récapitulés dans le tableau ci-dessous et leur présentation est détaillée dans les fiches individuelles jointes en annexe.

Organismes	Montant de la cotisation 2023
Alliance Seine-Escaut (ex Association Seine Nord Europe)	3 000 €
Assemblée des Départements de France (ADF)	203 404,19 €
Association CD2E	6 600 €
Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (ADULLACT)	6 000 €
Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)	17 933 €
Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ)	6 000 €
Institut pour la Formation des Elus Territoriaux (IFET)	6 100 €
Institut Français de Gouvernance Publique (IFGP)	3 000 €
Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS)	5 940 €
Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)	300 €
Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)	4 500 €
Vélo et Territoires	5 000 €
Total	267 777,19 €

Seuls sont présentés dans le rapport, les renouvellements des adhésions :

- aux associations pour lesquelles la cotisation est supérieure à 2 000 € ;
- au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) qui n'a pas le statut d'association, mais de Groupement d'Intérêt Public.

En effet, la décision sur les renouvellements des adhésions aux associations dont le Département est membre et dont la cotisation annuelle est inférieure ou égale à 2 000 €, a été déléguée au Président par délibération n° DAJAP/2021/231 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021.

II – Deux nouvelles demandes d'adhésion au titre de l'année 2023

1) L'adhésion à l'Association COTER Numérique

Créée en 1992 sous le nom de COTER Club, le COTER Numérique (depuis 2017) est une association indépendante de tout fournisseur. Elle regroupe les collectivités territoriales et leurs groupements qui souhaitent établir une concertation afin d'étudier et d'échanger sur tous les sujets intéressant les systèmes d'information et les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le cadre de la transformation digitale des collectivités.

COTER Numérique est ouverte sur le monde du numérique territorial et participe aux travaux d'autres réseaux. L'association établit chaque année et de façon impartiale une synthèse des problématiques qui intéressent les décideurs.

Les prestations attendues sont :

- la participation active aux groupes de travail ;
- le renforcement des échanges d'informations et d'expériences avec les autres départements ;
- la participation gratuite au congrès annuel.

Le montant de la cotisation s'élève à 480 € pour l'année 2023.

2) L'adhésion au Réseau Alliances

Le Réseau Alliances est le 1^{er} réseau d'acteurs économiques engagés pour impulser une économie plus responsable. Il fédère, depuis 1993, plus de 380 adhérents et partenaires, de la TPE au plus grand groupe, répartis sur tout le territoire des Hauts-de-France.

Convaincu que l'engagement social et environnemental des acteurs économiques est un puissant facteur de pérennité et de compétitivité, le Réseau Alliances agit à travers la promotion et l'échange de bonnes pratiques RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises).

L'adhésion permet :

- d'intégrer un groupe d'échanges entre pairs parmi plusieurs thématiques (mobilité durable, diversité ...)
- de capitaliser sur les retours d'expérience des adhérents et favoriser le partage pour accélérer le développement de tous ;
- de bénéficier de conditions d'accès et de tarifs privilégiés pour l'ensemble des services du réseau.

Le montant de la cotisation s'élève à 690 € pour l'année 2023.

Je propose à la Commission Permanente :

I – Renouvellement d’adhésions

- d’autoriser le renouvellement des adhésions du Département du Nord, au titre de l’année 2023, aux organismes suivant :
 - l’Alliance Seine-Escaut, pour un montant de cotisation à hauteur de 3 000 € ;
 - l’Assemblée des Départements de France, pour un montant de cotisation à hauteur de 203 404,19 € ;
 - l’Association CD2E, pour un montant de cotisation à hauteur de 6 600 € ;
 - l’Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales, pour un montant de cotisation à hauteur de 6 000 € ;
 - l’Association Française du Conseil des Communes et Régions d’Europe, pour un montant de cotisation à hauteur de 17 933 € ;
 - l’Association Nationale des Conseils d’Enfants et de Jeunes, pour un montant de cotisation à hauteur de 6 000 € ;
 - l’Institut pour la Formation des Elus Territoriaux, pour un montant de cotisation à hauteur de 6 100 € ;
 - l’Institut Français de Gouvernance Publique, pour un montant de cotisation à hauteur de 3 000 € ;
 - l’Observatoire National de l’Action Sociale Décentralisée, pour un montant de cotisation à hauteur de 5 940 € ;
 - le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, pour un montant de cotisation à hauteur de 4 500 € ;
 - l’association Vélo et Territoires, pour un montant de cotisation à hauteur de 5 000 € ;
 - le Groupement d’Intérêt Public du Réseau des Acheteurs Hospitaliers, pour un montant de cotisation à hauteur de 300 €.
- d’autoriser le versement des cotisations correspondantes, au titre de l’année 2023, pour un montant total de 267 777,19 €.

II – Nouvelles adhésions

- d’autoriser l’adhésion du Département du Nord à l’association COTER Numérique, pour un montant de cotisation à hauteur de 480 € pour l’année 2023 ;
- d’autoriser l’adhésion du Département du Nord au Réseau Alliances, pour un montant de cotisation à hauteur de 690 € pour l’année 2023 ;
- d’autoriser le versement des cotisations correspondantes, au titre de l’année 2023, pour un montant total de 1 170 €.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35003OP001	35003E01	325 000	0	268 947,19

Christian POIRET
Président du Département du Nord